



Clause de Non-Responsabilité et Règlement de la Course

1e Édition | 3 - 4 - 5 Janvier 2025

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La course CASA DOWNTOWN RACE est organisée par 2BE SPORTS en partenariat avec ReadyCom. Pour toute information ou réclamation, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : casadowntownrace@gmail.com.

ARTICLE 2 : ÉPREUVES ET INSCRIPTIONS

Les épreuves proposées incluent :

- 5 km / 10 km / Kids Run

Les inscriptions peuvent se faire en ligne ou physiquement aux points de vente prévus à cet effet. Chaque inscription est personnelle, ferme et définitive, et n'est pas remboursable pour quelque motif que ce soit.

L'inscription est nominative et le transfert de dossard est strictement interdit. Toute tentative de transfert entraînera l'exclusion du participant, qui sera tenu responsable de toute infraction liée à cette démarche.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Pour les épreuves de 5 km et 10 km : âge minimum 16 ans.
- Pour la Kids Run : âge minimum 6 ans.
- Catégorie Piou-Piou enfant : l'enfant peut être accompagné par un seul parent. Le parent accompagnant doit :
 - Adopter un comportement prudent.
 - Ne pas porter l'enfant pendant la course.
 - Ne pas bousculer les autres participants.

Chaque participant doit :

1. Être médicalement apte à pratiquer la course à pied en compétition.
2. Souscrire à une assurance personnelle couvrant les risques individuels liés à la course.



ARTICLE 4 : RESPECT DES INSTRUCTIONS

Tous les participants s'engagent à respecter les consignes et instructions données par le staff de l'organisation et les bénévoles tout au long de l'événement, que ce soit au village de course, sur le parcours, ou dans les zones de départ et d'arrivée. Ce respect est essentiel pour :

- Assurer le bon déroulement de l'événement.
- Garantir la sécurité de tous les participants et spectateurs.
- Tout comportement inapproprié, refus d'obtempérer ou non-respect des instructions pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant, sans possibilité de remboursement.

ARTICLE 5 : BÉNÉVOLES

Les bénévoles sont des membres à part entière de l'équipe organisatrice et s'impliquent à titre volontaire pour contribuer à la bonne organisation et à la sécurisation de l'événement.

- Ils sont identifiables grâce à un équipement spécifique fourni par l'organisation (t-shirts, badges, etc.).
- Leur rôle est d'assister les participants, de guider les coureurs sur le parcours, et de veiller au respect des consignes de sécurité.

Tous les participants doivent respecter les bénévoles et coopérer avec eux pour garantir un déroulement optimal de l'événement.

ARTICLE 6 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Les organisateurs souscrivent une assurance responsabilité civile couvrant la durée de l'événement (3 jours).

Cependant, les organisateurs ne sont pas responsables des accidents ou blessures survenant aux participants en lien avec leur pratique de la course à pied. De plus, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels des participants.

En cas de problème de chronométrage, les participants devront contacter directement le prestataire chronométrique, les organisateurs n'étant pas responsables de ces dysfonctionnements.



ARTICLE 7 : SÉCURITÉ ET ASSISTANCE

- **Dispositif de sécurité** : police, forces auxiliaires et contrôles pour garantir la sécurisation du parcours.
- **Assistance médicale** : médecins, secouristes, ambulances stationnées sur le parcours et au village.
- **Contrôle des sacs** : à l'entrée du village et aux SAS de départ pour assurer la sécurité.

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

En participant à l'événement, les coureurs acceptent que leur image (photo ou vidéo) soit captée et exploitée par l'organisation à des fins promotionnelles ou publicitaires, sans limite de durée ni de territoire, et sans contrepartie financière.

ARTICLE 9 : MOTIFS DE NON-REMBOURSEMENT

Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera accordé, quelles que soient les circonstances, y compris mais non limité à :

Force majeure : Toute situation indépendante de la volonté de l'organisation rendant impossible ou dangereuse l'organisation de l'événement, notamment :

- Conditions météorologiques extrêmes (chaleur, orages, tempêtes, inondations).
- Catastrophes naturelles (tremblements de terre, incendies, etc.).
- Épidémies ou pandémies, y compris restrictions gouvernementales liées au Covid-19.
- Instabilité politique, troubles publics, ou menaces terroristes.

Décisions administratives : Toute annulation ou modification imposée par les autorités publiques, y compris des interdictions ou restrictions survenues après la planification de l'événement.

Événements imprévus :

- Grèves ou lock-out impactant les services nécessaires à l'événement.
- Dysfonctionnements majeurs chez les fournisseurs ou partenaires.
- Perturbations dans les réseaux de communication ou télécommunications.

L'organisation se réserve également le droit de reporter la date de l'événement en cas de force majeure. Ce report ne donnera lieu à aucun remboursement ni indemnité.



ARTICLE 10 : MODIFICATIONS D'ÉVÉNEMENT

L'organisation peut modifier à tout moment :

- Le lieu de départ ou d'arrivée.
- Le village de course.
- Le parcours ou la distance à parcourir.
- Les horaires de départ.

Ces modifications pourront être nécessaires en cas de contraintes liées à des autorisations administratives ou à l'indisponibilité des lieux.

Une communication sera faite à l'avance pour permettre une organisation optimale des participants.

ARTICLE 11 : RETRAIT DE DOSSARDS

Pour retirer un dossard, il faudra présenter :

- Une pièce d'identité.
- La confirmation d'inscription par email ou reçu physique pour les inscriptions au stand.

En cas d'empêchement, un proche peut retirer le dossard à votre place en présentant une copie de votre pièce d'identité et la confirmation d'inscription.

Aucun retrait de dossard ne sera possible le jour de la course. Le dernier délai est fixé au samedi 4 janvier à 19h au village de la course.

ARTICLE 12 : PRIX ET RÉCOMPENSES

Aucun prize money ne sera distribué.

Des prix cadeaux pourront être remis aux trois premiers (hommes et femmes) des épreuves de 5 km et 10 km.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION ET DÉCHARGE

En validant leur inscription, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.